



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 1er juillet 2026

PROTECTION ANIMALE

Une première dans les Outre-mer : un nouveau dispositif pour protéger les animaux d'élevage en Guadeloupe

La préfecture de la région Guadeloupe et l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (OABA), association reconnue d'utilité publique engagée dans la protection des animaux d'élevage, ont signé mardi 23 juin 2026 une convention de partenariat visant à renforcer la protection des animaux d'élevage victimes de maltraitance.

Ce partenariat, inédit dans les territoires ultramarins, constitue une avancée importante pour le territoire. Il permet d'apporter une réponse concrète aux situations de maltraitance, en assurant une prise en charge rapide et adaptée des animaux, dans le respect de leur bien-être.

Face à des situations parfois complexes, ce dispositif permet désormais d'organiser plus efficacement l'accueil et le suivi des animaux retirés dans le cadre d'une procédure judiciaire, en mobilisant des acteurs engagés et reconnus pour leur expertise.

L'OABA assure la prise en charge et le suivi des animaux, en lien avec les services de l'État, en s'appuyant sur des éleveurs du territoire. Ces derniers peuvent accueillir temporairement les animaux dans des conditions adaptées, les frais liés à leur entretien étant pris en charge par l'association.

Les éleveurs intéressés par ce dispositif peuvent se rapprocher de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF). Leur participation est soumise à des critères garantissant des conditions d'accueil conformes aux exigences en matière de protection animale.

Ce partenariat traduit une volonté forte : mieux protéger les animaux d'élevage et apporter des solutions concrètes face aux situations de maltraitance.

En Guadeloupe, comme ailleurs, les animaux d'élevage comptent.